



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
31 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

2-5 septembre 2014, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Équateur
(2015-2018)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Raison d'être du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	7
IV. Suivi et évaluation	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Équateur (2015-2018)	9



I. Raison d'être du programme

1. *Analyse du contexte et priorités nationales.* En Équateur, la pauvreté monétaire – estimée sur la base du seuil national de pauvreté – a été ramenée de 37,6 % en 2007 à 27,3 % en 2012 et la pauvreté extrême a baissé de 16,5 % à 9,4 % durant la même période. Les inégalités de revenus à l'échelle nationale ont diminué de 0,07 % entre 2006 et 2012. Progrès social et croissance économique combinés expliquent qu'entre 2007 et 2012, l'Équateur ait progressé de dix places dans le classement des pays selon l'Indice de développement humain. Pour ce qui est de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, selon les évaluations officielles, huit buts ont été atteints (dont la réduction de l'extrême pauvreté), trois sont en voie de l'être (dont la lutte contre le VIH) et un but (la réduction de la mortalité maternelle) reste hors de portée (Secrétariat national à la planification et au développement, 2014). Les avancées sociales demeurent précaires en raison de la persistance de divers obstacles, dont l'inégalité de l'accès à un travail décent et stable et des écarts entre les villes et les campagnes et diverses parties du pays. En 2013, alors que le taux de chômage national était faible (4 %), le sous-emploi était encore élevé : 51 % de la population en âge de travailler travaillaient dans le secteur informel (26 % dans les zones urbaines et 74 % dans les zones rurales). Plus des deux-tiers (78 %) des autochtones en âge de travailler travaillaient dans le secteur informel et le taux de pauvreté était de 41 % dans les zones rurales, contre 15 % dans les zones urbaines (Institut national de la statistique et du recensement, 2013).

2. Le plan national de développement pour la période 2013-2017 (*Plan Nacional para el Buen Vivir*) et les documents préliminaires de la stratégie nationale d'instauration de l'égalité et de réduction de la pauvreté donnent à penser qu'une stratégie de renforcement des capacités humaines, associée à des mesures de création d'emplois à moyen et à long termes – mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes – est indispensable pour continuer à faire reculer la pauvreté. Selon le recensement national de 2010, 59 % des personnes âgées de 15 à 29 ans étaient pauvres (système intégré d'indicateurs sociaux, 2013). Les jeunes âgés de 15 à 19 ans étaient les moins favorisés en matière de possibilités d'emploi et, chez les femmes de la même tranche d'âge, en 2011, le taux de chômage était cinq fois plus élevé que la moyenne nationale (Secrétariat national à la planification et au développement, 2013).

3. Le nouveau modèle économique – prévoyant l'extraction des ressources naturelles et une modification de la production – est difficilement compatible avec la conservation de l'environnement et la viabilité du développement. Le plan national de développement propose de transformer la production selon un modèle écologiquement efficient et il fixe comme priorités la conservation et l'utilisation durable du patrimoine naturel; le recours à des technologies respectueuses de l'environnement; une utilisation efficiente de l'énergie et l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable; la lutte contre les changements climatiques (bien que l'Équateur ne contribue que pour une faible part aux émissions de gaz à effet de serre) et l'accroissement des capacités de gestion des catastrophes et des risques.

4. Selon le plan national de développement, l'un des plus importants défis que doit relever l'Équateur est de cesser d'être tributaire de l'extraction de pétrole et de diversifier ses sources de revenus. Or, étant spécialisé dans la production de produits primaires à l'exportation, le pays ne dispose que de ressources limitées et doit faire face aux fluctuations des cours des marchés mondiaux, à la faiblesse de la

demande des marchés internationaux et à l'insuffisance de la création d'emplois de qualité propres à éliminer la pauvreté. C'est pourquoi le Gouvernement a proposé une stratégie nationale visant à modifier la structure de la production (*Estrategia Nacional para el Cambio de la Matriz Productiva*). Cette stratégie et la stratégie nationale d'instauration de l'égalité et de réduction de la pauvreté fixent les principales priorités de l'Équateur pour la période 2013-2017. L'objectif premier de la transformation de la production est de créer une économie dynamique, durable, diversifiée et profitable à tous, axée sur les connaissances et l'innovation.

5. À cette fin, il faudra renforcer l'état de droit, le cadre institutionnel et l'administration aux niveaux national et infranational. À cet égard, l'un des objectifs fixés par le plan national de développement consiste à consolider la réforme démocratique de l'État, moyennant la création d'un cadre institutionnel efficace, d'une fonction publique moderne axée sur les résultats et d'un système de planification capable de concilier intérêts locaux et intérêts nationaux. Il y a lieu de consolider les processus de déconcentration et de décentralisation, de renforcer la participation des citoyens et d'accroître la responsabilisation. Selon des sondages et des études récents sur la participation sociale, plus de 98 % de la population n'ont jamais pris part à des débats publics sur les plans locaux de développement (Secrétariat national à la planification et au développement, 2011) et les dispositifs constitutionnels et juridiques prévus aux fins de la participation ont été mis en œuvre dans 60 % des organismes d'exécution (Institut latino-américain de recherche sociale et Faculté latino-américaine des sciences sociales, 2012).

6. Pour renforcer la planification et l'administration aux niveaux local et national et définir les priorités de l'utilisation des fonds publics et des ressources fournies par les donateurs, il faut tenir compte des disparités entre les territoires. L'Atlas des inégalités socio-économiques recense les groupes ayant des besoins précis qui ne bénéficient pas des avancées du développement social pour des raisons liées à l'âge, à l'appartenance ethnique ou au sexe. Il recense également les éléments permettant de lutter contre les inégalités et contre les autres facteurs de vulnérabilité dans les zones frontalières, où la sécurité humaine pose de gros problèmes.

Résultats du cycle de coopération précédent du PNUD

7. Le PNUD a travaillé dans quatre domaines. Dans celui de la gouvernance démocratique, il a aidé à renforcer la décentralisation et les processus territoriaux de planification et d'administration qui ont contribué à consolider le système national de planification participative décentralisée. Les résultats obtenus sont les suivants : a) appropriation par les autorités nationales et locales de la notion de coordination à plusieurs niveaux et des outils administratifs de planification, d'administration des territoires et de coopération internationale; b) développement de capacités et élaboration d'outils permettant de faire face aux priorités des territoires et aidant à aligner la coopération internationale et les investissements publics sur les priorités convenues par les parties prenantes locales. Le PNUD a par ailleurs aidé les institutions du secteur de l'eau et de l'assainissement à améliorer et à étendre la prestation de services au niveau local. Le programme appuyé par le Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a permis d'élargir à plus de 20 000 usagers de 39 communautés rurales de 14 petites municipalités l'accès à des services viables d'approvisionnement en eau et d'assainissement (évaluation finale du programme relatif à la gouvernance du secteur de l'eau, 2013.)

8. Dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'équité, le PNUD a aidé à promouvoir la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les petits agriculteurs; il a aussi aidé à améliorer le système de microcrédit et à développer l'entrepreneuriat afin de réduire les effets néfastes des migrations, du chômage et d'une production limitée. C'est ainsi qu'il a apporté un appui à 1 134 nouvelles coentreprises de jeunes avec la coopération financière de 1 479 entreprises dirigées par des jeunes, dont 570 étaient dirigées par des femmes (Programme national de financement populaire, d'entrepreneuriat et de solidarité économique, Secrétariat national des migrants et PNUD, *Finanzas Populares y Solidarias para el Buen Vivir*, 2012).

9. Dans le domaine de la gestion viable et équitable de l'environnement, le PNUD a contribué à renforcer les capacités et aidé techniquement l'Équateur à s'acquitter de ses engagements internationaux et à formuler des programmes nationaux (biodiversité et écosystèmes, changements climatiques, énergie durable, qualité de l'environnement et gestion des catastrophes et des risques). Il a contribué à l'élaboration de documents politiques tels que le plan intégral de maîtrise des espèces invasives aux îles Galapagos et une approche stratégique de la gestion des produits chimiques au niveau international, ainsi que des systèmes d'information, des plans administratifs et des stratégies de viabilité financière pour les zones protégées. Outre l'action qu'il a menée avec la municipalité de Quito pour renforcer les capacités de gestion des risques, il s'est surtout attaché à faire en sorte que les citoyens puissent mieux s'appuyer sur les institutions locales pour faire face à des phénomènes extrêmes, grâce à des dispositifs tels que le nouveau plan de prévention et d'intervention d'urgence concernant les tremblements de terre, les inondations et les incendies de forêt. La Direction de la gestion des risques a été renforcée au moyen d'une structure organique de 40 fonctionnaires et grâce à l'actualisation de l'ordonnance relative au système métropolitain de gestion des risques. Les fonctions du Secrétariat national à la gestion des risques ont été renforcées; ce secrétariat, qui est chargé de la gestion des risques en général en Équateur, travaille en étroite coopération avec d'autres organisations et promeut la coopération et les synergies avec les administrations locales.

10. Il est ressorti notamment de ces activités de coopération qu'il importe d'agir en suivant une approche à plusieurs niveaux permettant de coordonner les dialogues avec les différentes parties prenantes et de lier les processus de développement des territoires aux stratégies et politiques nationales. Les domaines où des améliorations sont nécessaires sont la prise en compte systématique des questions liées au genre et la coordination des programmes au niveau local pour des questions telles que les droits de l'homme, les jeunes, l'emploi, les migrations, la culture, le développement et l'environnement. En particulier, il y a lieu de tenir compte des groupes traditionnellement marginalisés – les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine – dans les stratégies de développement et les politiques.

Possibilités de coopération du PNUD

11. Le PNUD détient un avantage comparatif lorsqu'il s'agit d'appuyer l'action que mènent les gouvernements pour consolider la démocratie et procéder à des changements productifs tels que la réduction de la pauvreté et des inégalités et la création des conditions propices à un développement humain durable et profitable à

tous. La réalisation de ces objectifs suppose une plus grande résilience et nécessite que la stratégie nationale de production tienne compte des considérations environnementales liées à la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes; qu'il y ait un développement social; que la planification et l'exécution des politiques soient en phase avec les priorités et les parties prenantes territoriales et locales; et que l'on encourage les citoyens et leurs organisations à s'exprimer au sujet des affaires publiques.

12. Au niveau local, le PNUD propose que ses interventions s'effectuent dans le cadre d'une plateforme de développement des territoires qui serve aussi de base à l'intégration de la coopération avec les autres parties prenantes du système des Nations Unies et les donateurs internationaux. Le PNUD est considéré comme un partenaire stratégique en ce qui concerne l'élaboration et l'application, au niveau territorial, de mesures pour l'emploi conformes à la stratégie nationale de production. En matière de développement durable, il renforcera la position de partenaire stratégique qui est la sienne auprès du Gouvernement lorsqu'il s'agit de l'aider à concevoir et à exécuter les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres sources de financement vertical. Le nouveau cycle de coopération ne traitera pas des interventions sectorielles incluses dans le précédent programme de coopération qui n'ont pas été intégrées dans le nouveau programme de pays – telles que celles liées à l'alimentation, à l'éducation et au VIH/sida.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le programme tient compte des priorités définies dans le plan national de développement et appuiera la réalisation des objectifs fixés dans certains des instruments de planification connexes, tels que la stratégie d'instauration de l'égalité et de réduction de la pauvreté et la stratégie de production. Il comprend quatre domaines principaux conformes au plan stratégique et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à savoir : a) état de droit et participation; b) réduction des inégalités aux fins de la cohésion et de l'insertion sociales et de la qualité de vie; c) viabilité de l'environnement, résilience et gestion des risques environnementaux; et d) développement économique durable et équitable. Il traitera également des questions intersectorielles ci-après : renforcement des capacités institutionnelles; promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en particulier avec la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; développement des ressources humaines; genre; promotion des droits de l'homme; approche territoriale.

14. *État de droit et participation.* Il sera fourni aux institutions nationales et locales une coopération technique visant à consolider la planification et l'administration publiques aux niveaux national et local en promouvant l'intégration des droits de l'homme (dont les droits collectifs des peuples autochtones) et une démarche fondée sur le genre dans les cadres et instruments politiques. Les capacités des administrations nationales et locales seront renforcées de façon à faciliter le dialogue et à permettre ainsi la création de liens intersectoriels et la participation des organisations de citoyens. Une attention particulière sera accordée à la prévention des conflits et à la promotion d'une culture de paix et de coexistence harmonieuse, en particulier dans les zones frontalières.

15. *Réduction des inégalités aux fins de la cohésion et de l'insertion sociales et de la qualité de vie.* Le PNUD fournira une coopération technique pour aider à appliquer la stratégie nationale de réduction des inégalités et de la pauvreté; cette coopération portera notamment sur la réduction des inégalités géographiques et mettra un accent particulier sur les inégalités touchant les jeunes, les femmes et les minorités ethniques et sur les questions relatives au genre. La priorité sera accordée au renforcement des capacités des organismes d'exécution nationaux et locaux concernant la planification et l'application des politiques et des stratégies, notamment celles relatives à la réduction des inégalités, à la protection sociale et à la prestation de services de base. Il sera apporté une aide à la prise en compte, dans les priorités nationales et locales, des engagements pris au titre du programme de développement pour l'après-2015.

16. *Viabilité de l'environnement, résilience et gestion des risques.* Une coopération sera fournie pour que les administrations nationales et locales puissent renforcer leurs capacités en matière de développement durable conçu selon une approche à la fois sociale, économique et environnementale; elle mettra l'accent sur la nécessité de tenir compte de la lutte contre les changements climatiques pour planifier, budgétiser et élaborer des politiques. Elle ira de pair avec la promotion de moyens de subsistance durables, ainsi que d'une accessibilité équitable et d'une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. De plus, le PNUD continuera à aider le Gouvernement à s'acquitter de ses obligations au titre de divers instruments internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

17. *Développement économique durable et équitable.* Afin de rendre le pays moins tributaire de l'extraction de pétrole et d'élargir l'accès à des emplois décents et stables, des outils et des initiatives destinés à élargir et à diversifier la base de production seront élaborés et mis en application, conformément aux stratégies nationales de production et de réduction de la pauvreté. Les partenariats et les dialogues entre les secteurs public et privé seront facilités, ainsi que la gestion intégrale des chaînes de valeur ajoutée et la mise en place de systèmes locaux et nationaux d'innovation, dont les biotechnologies et le cadre connexe d'application du Protocole de Nagoya au niveau national. Les expériences et les bonnes pratiques en matière de création d'emplois et de moyens de subsistance durables seront promues. Les institutions nationales et locales verront leurs capacités renforcées aux fins de l'élaboration et de l'application participatives de stratégies et d'instruments durables, équitables et profitables à tous visant à promouvoir la production. Au niveau territorial, une aide devant permettre d'ajouter de la valeur à la production agricole sera fournie. À ce niveau également, le PNUD s'emploiera à faciliter le dialogue entre les pouvoirs publics et les organisations de citoyens afin qu'ils interviennent de façon concertée à différents niveaux et dans différents secteurs pour susciter un développement durable au niveau local.

18. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront encouragées dans tous les grands domaines d'activité; le recensement et la promotion des expériences concluantes et des bonnes pratiques dans le pays et dans les autres pays seront essentiels à cet égard.

19. Les principaux interlocuteurs du PNUD seront les ministères et les secrétariats concernés par les domaines d'intervention programmés. Afin que la participation et le dialogue aient l'ampleur voulue, les administrations autonomes décentralisées, les

organisations de la société civile et les organisations privées seront les partenaires stratégiques de l'organisation. Les principaux donateurs et partenaires en matière de coopération internationale seront les organismes des Nations Unies, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne.

III. Administration du programme et gestion des risques

20. Le présent descriptif de programme de pays décrit les contributions du PNUD aux résultats nationaux et fait office de document de référence sur les comptes à rendre au Conseil d'administration pour ce qui est de l'alignement des résultats et des ressources assignées au programme au niveau du pays. Les obligations redditionnelles des responsables nationaux, régionaux et du siège concernant les programmes de pays sont indiquées dans les directives et procédures du PNUD relatives aux programmes et aux opérations et dans son cadre de référence sur les contrôles internes.

21. Le programme sera exécuté en coordination avec le Secrétariat technique à la coopération internationale et conformément aux engagements de Paris, d'Accra et de Busan. Les volets sectoriels seront exécutés conjointement, pour l'essentiel avec les ministères et secrétariats concernés et sous leur direction. La modalité de l'exécution nationale sera la principale utilisée. Les homologues nationaux seront chargés au premier chef des produits appuyés par le PNUD. La mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts en espèces se poursuivra dans le présent cycle de programmation. Conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PNUD s'emploiera, de concert avec ses partenaires du système des Nations Unies, à promouvoir la coopération conformément aux priorités nationales. De plus, il sera effectué des évaluations indépendantes des résultats du programme de pays avec la participation des homologues nationaux et des principaux partenaires, ce qui créera un mécanisme de responsabilisation mutuelle qui permettra d'ajuster le programme en fonction des recommandations formulées à l'issue de chaque évaluation.

22. Il y a deux types de risques dans le contexte national : les risques politiques et les risques environnementaux. Bien que la stabilité politique de l'Équateur se soit nettement améliorée, la succession rapide des chefs d'administration dans les ministères et les secrétariats risque de compromettre les résultats à court et à moyen termes des programmes à exécuter. Pour atténuer ce risque, le PNUD propose de maintenir un dialogue permanent avec ses homologues et ses multiples interlocuteurs administratifs, afin de s'assurer que ses interventions complètent les processus en cours là où d'autres institutions importantes jouent un rôle clé, sans dépendre d'une seule partie prenante. L'autre type de risque est lié aux chocs environnementaux, qui peuvent entraîner des retards, voire des reculs, dans le développement humain et les conditions de vie. Pour l'atténuer, le PNUD renforcera les capacités de préparation aux chocs potentiels à différents niveaux, promouvra la résilience et imposera l'utilisation d'un outil de diagnostic social et environnemental lors de l'élaboration et de l'exécution de tous les programmes de pays.

23. Durant ses interventions, le PNUD procèdera à des analyses trimestrielles prospectives pour faire systématiquement le point des risques existants, ce qui l'aidera à prendre des mesures sur le terrain en temps utile et à accroître l'impact et la qualité de sa coopération, tant en matière d'exécution que de planification aux

eaux national et local. De même, il renforcera et complètera les systèmes nationaux et à plusieurs étages de gestion des connaissances et de l'information. En ce qui concerne les domaines d'intervention au niveau des territoires, des priorités seront fixées de façon que les priorités nationales soient liées aux caractéristiques et aux besoins locaux et que le pays puisse atteindre un développement humain durable qui réponde efficacement aux besoins des groupes prioritaires.

IV. Suivi et évaluation

24. Le présent programme de pays sera fondé sur la conception et la planification de programmes et de projets qui répondent aux priorités nationales, sur l'appropriation par les partenaires d'exécution et sur un suivi et une évaluation qui renforcent les résultats et appuient la gestion des connaissances, la responsabilisation et le processus d'apprentissage de l'organisation.

25. En ce qui concerne les résultats, les indicateurs de suivi seront alignés sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui prévoit la création d'un groupe de suivi des performances pour chaque résultat. Les quatre groupes de suivi des performances seront constitués de représentants des organismes participants et d'un ministère chargé de la coordination et seront appuyés par le Secrétariat technique à la coopération internationale, le Secrétariat national à la planification et au développement et le Bureau du Coordonnateur résident. Ils établiront les plans semestriels afférents à chaque résultat et le PNUD indiquera ses produits et ses indicateurs pour chacun des quatre résultats auxquels il apportera sa contribution. Il rendra compte tous les ans aux quatre groupes de ses performances par rapport aux indicateurs relatifs à chaque résultat et prévoira des moyens de vérification pour continuer à progresser. La principale source de données indispensable au suivi de la contribution du PNUD aux priorités nationales sera le système national d'information sur les cibles et les indicateurs des objectifs du plan national. Les autres sources seront le système 'gouvernement par résultats', le seul et unique système d'information sur l'environnement et les rapports annuels de synthèse des groupes de suivi des performances du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le système national de collecte de données et de recherche sera renforcé.

26. Dans les évaluations, l'accent sera mis sur les résultats finaux (il y aura deux évaluations à moyen terme et une évaluation finale); les évaluations finales des projets considérés comme cruciaux seront décisives pour connaître les résultats en matière de développement auxquels le PNUD a contribué et pour prendre des décisions stratégiques. Une évaluation à moyen terme du programme est aussi envisagée. Le marqueur du genre sera utilisé comme principal outil de prise en compte du genre et de ciblage des interventions en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

27. En ce qui concerne la gestion des connaissances, le PNUD renforcera la création de bases de données, la systématisation des enseignements de l'expérience et la diffusion des connaissances acquises. À cette fin, il resserrera ses relations avec les universités, les centres de recherche et les partenaires de la coopération internationale.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Équateur (2015-2018)

Priorité ou objectif national et engagements internationaux. Objectif 1 du plan national de développement : Consolider la démocratie et la construction du pouvoir populaire. Objectif 6 du plan national de développement : Consolider la réforme de la justice et renforcer la sécurité, dans un strict respect des droits de l'homme. Objectif général V de la Déclaration du Millénaire : Droits de l'homme, démocratie et gouvernance

Résultat n°1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) concernant le PNUD : D'ici à 2018, fourniture d'un appui visant à rendre les institutions mieux à même d'accroître l'efficacité de l'administration publique aux niveaux national et local, dans les limites de leurs compétences, et à renforcer la participation des citoyens conformément aux mécanismes institutionnels et aux directives des secteurs concernés afin de mieux garantir les droits.

Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat 2. Répondre aux attentes des citoyens concernant la participation, le développement, l'état de droit et la responsabilité à l'aide de systèmes de gouvernance démocratique plus solides. **Indicateurs de résultat correspondant du plan stratégique :** 2.1. Nombre de pays offrant un libre accès aux données sur le budget national, les dépenses publiques et les offres de recrutement de la fonction publique. 2.2. Participation électorale, ventilée par sexe, âge et groupe marginalisé.

Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat 3. Institutions nationales mieux à même d'offrir un accès universel aux services de base. **Indicateur de résultat correspondant du plan stratégique :** 3.1. Niveau de confiance du public dans la prestation de services de base, ventilé par sexe, zone (urbaine/rurale) et catégorie de revenus.

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Sources de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (en milliers de dollars)</i>
Indicateur 1.1. Nombre d'entités gouvernementales centrales et locales mieux à même de concevoir des mesures et des normes leur permettant de mieux s'acquitter de leurs fonctions, en ce qui concerne particulièrement les droits	Sources de données Rapport du groupe de suivi des performances Lois et ordonnances promulguées Plans de développement et d'action Plans sectoriels Documents officiels Accords ministériels Ordonnances des administrations autonomes décentralisées Publications Fréquence : Annuelle	1.1.1. Institutions nationales et autorités infranationales mieux à même d'appliquer des systèmes de planification, de budgétisation et de suivi efficaces et transparents <i>Indicateur :</i> Nombre d'institutions publiques (nationales et infranationales) disposant de systèmes de planification, de budgétisation et de suivi. <i>Référence :</i> 0 <i>Cible :</i> 5 1.1.2. Existence, au niveau local, de capacités institutionnelles et personnelles durables de faire face à des conflits nouveaux ou récurrents. <i>Indicateur :</i> Nombre de parties prenantes locales dotées des capacités institutionnelles et personnelles durables de faire face à des conflits nouveaux ou récurrents. <i>Référence :</i> 2 350 personnes formées <i>Cible :</i> 4 000 personnes formées.	Ministère national de la planification et du développement; Ministères coordonnateurs; Ministères d'exécution; Conseil de la participation des citoyens et du contrôle social; Organisations communautaires; Organisations de la société civile; Administrations autonomes décentralisées.	Ressources ordinaires : 485,68 Autres ressources : 2 717

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Sources de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (en milliers de dollars)</i>
Indicateur 1.2. Nombre d'organisations de citoyens mieux à même de participer et de respecter les droits conformément aux directives des secteurs concernés	<p>Sources de données</p> Rapport annuel du groupe de suivi Espaces de participation établis Mécanismes de participation établis Propositions d'examen de rapports statistiques soumise par les organisations de la société civile	1.2.1 Mécanismes et cadres réglementaires mieux à même de faire participer les femmes, les jeunes et les groupes de la société civile et de renforcer leurs capacités. <i>Indicateur</i> : Pourcentage de mécanismes et de cadres réglementaires en mesure de faire participer les femmes, les jeunes et les groupes de la société civile et de renforcer leurs capacités <i>Référence</i> : 60 % <i>Cible</i> : 75 %		
	<i>Fréquence</i> : Annuelle			
<p>Priorité ou objectif national et engagements internationaux. Objectif 3 du plan national de développement : Accroître la qualité de vie de la population. Objectif 2 du plan national de développement : Promouvoir l'égalité sociale et géographique, la cohésion, l'insertion et l'équité dans le respect de la diversité. Objectifs du Millénaire pour le développement : 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.</p>				
<p>Résultat n°2 du PNUAD concernant le PNUD : D'ici à 2018, fourniture d'une aide visant à renforcer la capacité de l'État, aux niveaux national et local, de réduire les inégalités dans la jouissance des droits à une santé intégrale, à l'éducation, à l'habitat et au logement, à l'eau, à la nourriture et à une protection sociale complète.</p>				
<p>Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat 1 : Croissance et développement profitables à tous et durables, générant des capacités de production propres à créer des emplois et de meilleures conditions de vie pour les pauvres et les exclus. Indicateur de résultat correspondant du plan stratégique : 1.2. Couverture des systèmes de protection sociale, ventilée par sexe, âge, catégorie de revenus, zone (urbaine/rurale) et groupe à risque.</p>				
<p>Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat 3 : Institutions nationales mieux à même de fournir progressivement un accès universel aux services de base. Indicateur de résultat correspondant du plan stratégique : 3.1. Niveau de confiance du public dans la prestation de services de base, ventilé par sexe, zone (urbaine/rurale) et catégorie de revenus.</p>				
<p>Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat 7 : Débats et mesures relatifs au développement à tous les niveaux, mettant l'accent sur la pauvreté, les inégalités et l'exclusion et conformes aux principes de participation. Indicateur de résultat correspondant du plan stratégique : 7.3. Nombre de pays intégrant et adaptant le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable dans les plans et budgets nationaux relatifs au développement.</p>				
Indicateur 2.1. Nombre de politiques élaborées et/ou appliquées aux niveaux national et local, dans le cadre et le périmètre de compétence des divisions territoriales, qui appuient les stratégies	<p>Sources de données</p> Système national de "gouvernement par résultats" Documents officiels Mesures et ordonnances adoptées à l'échelon local Publications	2.1.1. Politiques, systèmes et mesures élaborés et/ ou appliqués par les institutions, aux niveaux national et infranational, aux fins de la réduction de la pauvreté et des inégalités, mettant l'accent sur les écarts entre les territoires et accordant une attention particulière à la situation des marginalisés, des jeunes et des femmes. <i>Indicateur (échelle de 1 à 4)</i> : Mesure dans laquelle	Secrétariat national à la planification et au développement; Secrétariat technique à la réduction de la pauvreté; Ministère chargé de la coordination du	<p>Ressources ordinaires : 485,68</p> <p>Autres ressources : 2 329</p>

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Sources de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (en milliers de dollars)</i>
nationales visant à réduire les inégalités, conformément au programme de développement social par secteur	Fréquence : Annuelle	les politiques, systèmes et mesures susmentionnés ont été élaborés et/ou appliqués aux niveaux national et infranational <i>Référence</i> : 2 <i>Cible</i> : 4	développement social; Ministère de l'insertion économique et sociale; Ministère chargé de la coordination des ressources humaines et des connaissances; Secrétariat national de l'eau; Consortium des administrations provinciales autonomes; Association des municipalités équatoriennes; Administrations autonomes décentralisées; Conseil national des administrations locales.	

Priorité ou objectif national et engagements internationaux : Objectif 7 du plan national de développement : Garantir les droits de la nature et promouvoir la viabilité environnementale du pays.

Résultat n°4 du PNUAD concernant le PNUD : D'ici à 2018, fourniture d'une aide au renforcement de la capacité des institutions et des citoyens de promouvoir les droits de la nature, de créer les conditions d'un développement durable produisant peu d'émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la résilience et la gestion des risques face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et anthropiques

Indicateurs de résultat,
références et cibles du
PNUAD

Sources de données, fréquence
de la collecte et responsabilités

Produits indicatifs du programme de pays

Principaux partenaires,
partenariats et cadres

Montant indicatif des
ressources par résultat
(en milliers de dollars)

Résultat correspondant du plan stratégique : 1. Croissance et développement profitables à tous et durables, générant des capacités de production propres à créer des emplois et de meilleures conditions de vie pour les pauvres et les exclus. **Indicateurs de résultat correspondant du plan stratégique :** 1.3 : Émissions annuelles de dioxyde de carbone (en millions de tonnes métriques); 1.4 : Couverture des besoins en énergie économique et durable, ventilée par source d'énergie et bénéficiaire, sexe, zone (urbaine/rurale) et groupe exclu. 1.5 : Hectares de terre cultivés durablement, conformément à un régime imposant des obligations de conservation, d'utilisation ou d'accès durable et de répartition des bénéfices.

Résultat correspondant du plan stratégique : 5 : Capacités nationales de réduire les possibilités de conflit et les risques naturels, dont les risques découlant des changements climatiques. **Indicateur de résultat correspondant du plan stratégique :** 5.4. Nombre de pays dotés de plans de gestion des catastrophes et des risques climatiques pleinement financés par des budgets nationaux, locaux et sectoriels.

Indicateur 4.1. Nombre d'instruments politiques élaborés et/ou appliqués aux niveaux national et local dans les limites des compétences des institutions et des citoyens et conformément aux normes internationales et constitutionnelles

Sources de données :
Rapport annuel du Groupe de suivi des performances
Rapport sur l'état d'avancement du PNUAD
Évaluation finale du PNUAD
Système national de "gouvernement par les résultats"
Documents officiels
Ordonnances et mesures adoptées à l'échelon local
Publications
Fréquence : Annuelle

4.1.1. Des instruments de planification, de budgétisation et de gestion – axés sur les groupes prioritaires et mettant particulièrement l'accent sur les inégalités entre les sexes – sont conçus et appliqués aux fins de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles et des biens et services fournis par les écosystèmes, de la lutte contre les changements climatiques, de la résilience, de la promotion de solutions énergétiques durables et de la gestion adéquate des produits chimiques et des déchets.

Indicateur : Nombre d'instruments politiques, de gestion et de budgétisation élaborés aux niveaux national et local, mettant l'accent sur les groupes prioritaires et accordant une attention particulière aux questions relatives au genre.

Référence : 14

Cible : 34

Indicateur : Mesure dans laquelle des mesures, plans, stratégies, politiques, programmes et budgets complets sont appliqués aux fins des objectifs de développement durable, entraînent peu d'émissions de gaz à effet de serre et permettent de lutter contre les changements climatiques

Référence : 2

Cible : 3

Indicateur : Nombre de plans nationaux comprenant des volets relatifs à la lutte contre les changements climatiques et/ou à la gestion des risques et des catastrophes.

Référence : 2

Cible : 3

Ministère chargé de la coordination des secteurs stratégiques; Ministère de l'environnement; Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et de la pêche; Ministère de l'électricité et de l'énergie renouvelable; Ministère des ressources non renouvelables; Secrétariat national à la planification et au développement; Ministère des finances; Secrétariat national à la gestion des risques; Secrétariat national de l'eau; Ministère de l'industrie et de la productivité; administrations autonomes décentralisées; organisations de la société civile.

Ressources ordinaires : 323,8
Autres ressources : 22 123

<i>Indicateurs de résultat, références et cibles du PNUAD</i>	<i>Sources de données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (en milliers de dollars)</i>
Indicateur 4.2. Nombre de systèmes d'information opérationnels, axés sur l'administration des institutions publiques et des organisations de citoyens.	<p>Sources de données : Rapport annuel du groupe de suivi des performances Systèmes d'information Rapports des institutions publiques et des organisations de la société civile sur leur administration Rapport sur l'état d'avancement du PNUAD Évaluation finale du PNUAD Plateformes virtuelles de systèmes d'information et de connaissances Publications</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Indicateur : Nombre de plans infranationaux comprenant des volets consacrés à la lutte contre les changements climatiques et/ou à la gestion des risques et des catastrophes Référence : 10 Cible : 22</p> <p>Indicateur : Mesure dans laquelle les plans de lutte contre les changements climatiques et/ou de gestion des risques de catastrophe et leurs mesures d'application aux niveaux national et infranational tiennent compte des inégalités entre les sexes (en prévoyant, par exemple, des données ventilées par sexe, des analyses par sexe et des mesures en faveur des femmes). Référence : 1 Cible : 3</p> <p>4.2.1. Systèmes de gestion des informations sur l'environnement, l'énergie et les risques élaborés et pouvant être utilisés par le public et servir à la prise de décision aux niveaux national et local.</p> <p>Indicateur : Nombre de bases de données, de plateformes et d'autres systèmes de gestion des informations et des connaissances élaborés et opérationnels qui comprennent des données ventilées – notamment par sexe – et garantissent certains mécanismes d'information pouvant être utilisés par le public et servir à la prise de décision aux niveaux national et local. Référence : 3 Cible : 7</p>		
Priorité ou objectif national et engagements internationaux : Objectif 8 du plan national de développement : Consolider le système social et économique de façon durable; objectif 10 du plan national de développement : Promouvoir la transformation de la production (objectif 1 du Millénaire pour le développement).	Résultat n°5 du PNUAD concernant le PNUD : D'ici à 2018, fourniture d'une aide au renforcement de la capacité de l'État, aux niveaux national, local et de la société civile, de promouvoir l'insertion sociale et économique des groupes prioritaires et de promouvoir et de développer des moyens de subsistance durables et équitables.			

Résultat correspondant du plan stratégique : 1. Croissance et développement profitables à tous et durables, générant des capacités de production propres à créer des emplois et de meilleures conditions de vie pour les pauvres et les exclus. **Indicateurs de résultat correspondants du plan stratégique :** 1.1. Taux d'emploi (formel et informel) ventilé par secteur, sous-secteur, sexe, âge, groupe exclu et catégorie de revenus (si ces données sont disponibles). 1.2. Couverture des systèmes de protection sociale, ventilée par sexe, âge, catégorie de revenus, groupe à risque et groupe urbain/rural. **Résultat correspondant du plan stratégique :** 4. Progression plus rapide de la réduction des inégalités entre les sexes et de la promotion de l'autonomisation de la femme. **Indicateurs de résultat correspondants du plan stratégique :** 4.1. Écarts de salaire entre les hommes et les femmes, ventilés par zone (urbaine/rurale). 4.2. Accès des femmes au crédit (commercial et microcrédit).

Indicateur 5.1. Nombre d'instruments politiques nationaux et locaux élaborés et/ou appliqués avec l'appui du système des Nations Unies qui promeuvent l'insertion socioéconomique des groupes prioritaires.

Sources de données :
Sondages de l'opinion publique
Système national de 'gouvernement par résultats' Documents officiels.
Ordonnances et mesures adoptées à l'échelon local
Publications
Rapports officiels

Fréquence : Annuelle

Indicateur 5.2. Nombre d'initiatives socio-productives profitables à tous et durables qui sont élaborées par des parties prenantes nationales et locales et fondées sur des directives sectorielles.

5.1.1. Les institutions ont mis en place, aux niveaux national et infranational, des politiques, des systèmes ou des mesures visant à créer et à renforcer l'emploi et les moyens de subsistance.

Indicateur : Nombre d'institutions ayant mis en place, aux niveaux national et infranational, des politiques, des systèmes ou des mesures visant à créer et à renforcer l'emploi et les moyens de subsistance (ventilé par sexe, âge et appartenance ethnique).

Référence : 0

Cible : 5

5.2.1. Des projets de démonstration, de mobilisation et d'acquisition de connaissances élargissent et diversifient la base de production en s'appuyant sur des dispositifs de partenariat entre les secteurs public et privé et sur l'utilisation de technologies de production durables, aux niveaux local et national.

Indicateur: Nombre de projets de démonstration, de mobilisation et d'acquisition de connaissances qui élargissent et diversifient la base de production en s'appuyant sur des partenariats entre les secteurs public et privé et sur l'utilisation de technologies de production durables, aux niveaux local et national.

Référence : 0

Cible : 2

Secrétariat national à la planification et au développement;
Ministère de l'insertion économique et sociale; Ministère chargé de la coordination du développement social; Bureau national du financement populaire et solidaire;
Institut de l'économie populaire et solidaire;
administrations provinciales autonomes;
Association des municipalités équatoriennes;
Conseil national des administrations locales; secteur privé;
administrations autonomes décentralisées;
organisations de la société civile.

Ressources ordinaires : 323,8
Autres ressources : 11 644